

Concours REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR

Règlement intérieur

Les institutions, associations, entreprises et particuliers impliqués dans le concours REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Article 1 : Objet du concours

1.1 L'association Les Portes du cuir a pour objet « la mise en œuvre d'une action de promotion et de valorisation de la filière cuir en Charente et Périgord-Limousin ».

Le concours REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR, organisé dans le cadre de l'édition 2015 du salon *Les Portes du cuir*, vise à mettre en valeur de jeunes créateurs. Il encourage la créativité autour de cette matière première et promeut le savoir-faire local.

1.2 L'organisateur du concours REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR est l'association *Les Portes du cuir*. La mise en place de ce concours se fait en concertation avec les entreprises Laubuge Leopold, Degorce, Marquet & Cie, DM Production, Rondinaud SAS, Ferrand SAS, partenaires techniques et logistiques de l'opération.

1.3 Décerné par un Jury, le prix offre :

- a) Un prix d'Excellence décerné au lauréat alliant innovation, créativité et répondant au mieux aux contraintes techniques et commerciales de l'entreprise partenaire :
Son prototype se verra édité par l'entreprise partenaire avec laquelle il aura monté son prototype, en 200 exemplaires, pour la saison hiver 2015-2016 ; il recevra 20% du chiffre d'affaire de l'entreprise par paire vendue, à l'issue de 6 mois de commercialisation (soit au mois de juin 2016). La distribution sera assurée par l'entreprise partenaire via son site internet et par l'association Les Portes du Cuir, notamment via le réseau de boutiques Métiers d'Art. Le lauréat aura la possibilité d'être impliqué dans la distribution et la commercialisation s'il le souhaite.
- b) Un deuxième prix : prototype édité en 100 exemplaires par l'entreprise partenaire avec laquelle il aura monté son prototype ; il recevra 20% du chiffre d'affaire de l'entreprise par paire vendue, à l'issue de 6 mois de commercialisation (soit au mois de juin 2016). La distribution sera assurée par l'entreprise partenaire via son site internet et par l'association Les Portes du Cuir notamment via le réseau de boutiques Métiers d'Art. Le lauréat aura la possibilité d'être impliqué dans la distribution et la commercialisation s'il le souhaite.
- c) Un troisième prix : prototype édité en 10 exemplaires par l'entreprise partenaire avec laquelle il aura monté son prototype, et remis au lauréat pour la collection personnelle du lauréat.

1.4 La participation au concours implique pour les candidats une complète adhésion au présent règlement intérieur.

Les participants renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice en cas d'annulation ou de report du concours.

Article 2 : Modalités de participation

2.1 Les participants doivent être majeurs, en activité depuis moins de 4 ans et disposer de l'un des statuts suivants :

- Inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce, ou
- Dirigeant ou salarié d'entreprise artisanale ou PME, ou
- Profession libérale

Sont exclus de toute participation ou prix toute personne participant directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, à l'organisation de ce concours.

2.2 Les participants doivent proposer une œuvre sur la thématique du renouvellement de la chaussure d'intérieur et selon le brief établi en annexe.

2.3 L'œuvre réalisée ne peut avoir été précédemment primée au titre d'un concours, d'un prix ou de toute autre récompense. Le candidat ne peut déposer à titre individuel ou collectif qu'un seul dossier de candidature.

2.4 Fourniture de matière première :

La matière première devra être fournie aux candidats présélectionnés par l'ensemble des entreprises partenaires dans la limite de 25 € de fourniture par prototype.

Article 3 : inscription au concours

3.1 Le dossier de candidature complet devra être renvoyé au plus tard le **27 mars 2015** à l'adresse électronique suivante :

portesdu cuir@pnrpl.com

Le dossier de candidature soumis par voie électronique devra être adressé au format acrobat : pdf ou tout autre format universel (jpg, gif, doc, ppt, ..) et prêt à imprimer au format A4. Il appartient au candidat de respecter les formats ci-dessus, l'organisateur décline toute responsabilité s'il ne pouvait lire ou imprimer les documents envoyés pour des raisons techniques. Seuls les dossiers complets seront examinés. Poids maximum du dossier : 10 Mo

Le dossier de candidature doit contenir :

- 1 curriculum vitae ;
- 1 dossier présentant les réalisations passées les plus marquantes du candidat (photos, croquis, dessins...)
- 1 à 3 proposition(s) artistique(s) présentant le(s) projet(s) envisagé(s) (croquis, dessins, photos du prototype si déjà réalisé...)
- Une note d'intention pour chaque proposition artistique, et montrant l'intérêt du candidat à travailler sur ce projet et sur ce territoire;
- La fiche d'identification dûment complétée (voir annexe au présent règlement intérieur).

3.2 Une première commission présélectionnera 12 candidatures la **semaine 15** de l'année 2015, destinées à participer à l'exposition et au comité final de sélection.

3.3 L'ensemble des œuvres présélectionnées sera exposé entre le 2 et le 4 octobre 2015 à Montbron. Les pièces présélectionnées sur dossier devront être finalisées, puis déposées ou expédiées par les candidats, à l'association Les Portes du cuir **avant le 11 septembre 2015**, avec accusé de réception :

Association Les Portes du cuir
Hôtel de ville de Montbron
Route d'Angoulême
16 220 MONTBRON

Article 4 : Désignation des lauréats

4.1 La commission de présélection et le Jury évalueront les dossiers selon les critères suivants :

- Qualité esthétique de l'œuvre ;
- Originalité d'utilisation des matériaux ;
- Créativité / originalité du modèle ;
- Respect du brief ;
- Possibilité de commercialisation de l'œuvre ;
- Usage, confort du modèle.

4.2 L'association Les Portes du cuir constitue la commission de présélection et le Jury qui sera composé de professionnels qualifiés dans le domaine de la chaussure, du design, de la mode, des métiers d'art, de la filière cuir et de la presse, et du Président de l'association. Les entreprises partenaires assisteront au Jury mais n'auront pas le droit de vote.

4.3 Une première commission présélectionnera 12 candidatures la **semaine 15** de l'année 2015, destinées à participer à l'exposition et au comité final de sélection. La commission de présélection se chargera de répartir les candidats au nombre de deux par entreprise partenaire, en fonction des techniques disponibles dans chacune des entreprises.

4.4 Les 12 candidats présélectionnés devront par la suite réaliser leur prototype entre le 13 avril et le 12 septembre 2015, dans l'entreprise partenaire qui leur sera désignée.

4.5 Le Jury se réunira le **jeudi 1^{er} octobre**, sur le lieu d'exposition des pièces présélectionnées, pour la présentation des pièces par chaque candidat.

4.6 Les candidats dont le dossier a passé l'étape de présélection s'engagent à être présents le 1^{er} octobre 2015 sur le lieu d'exposition. Chaque candidat présélectionné disposera de 20 minutes maximum de présentation au Jury et de 10 minutes d'échange avec le Jury. Toute absence d'un candidat présélectionné sera susceptible de compter pour un renoncement à un prix.

4.7 Les délibérations du Jury sont confidentielles et souveraines. La désignation des lauréats ne peut être contestée par les candidats.

4.8 La remise des Prix se fera le **vendredi 2 octobre**.

Article 5 : Suspension, annulation ou report du concours

5.1 L'association Les Portes du cuir se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur, d'annuler le concours ou de le reporter, notamment en cas de retrait de la part des partenaires de l'opération.

Article 6 : Engagement des candidats

6.1 Les participants au concours autorisent l'association et ses partenaires à communiquer sur les œuvres réalisées et à diffuser les images et vidéos associées à leurs œuvres à des fins de promotion du concours et du salon *Les Portes du cuir*, et ce pour une durée de 5 ans.

6.2 Les prototypes des candidats présélectionnés seront propriété de l'association Les Portes du Cuir. Une série de 3 photos de chaque prototype sera réalisée par un photographe professionnel. Les photos seront remises au candidat afin qu'il puisse en disposer pour sa propre communication, en faisant mention des crédits photographiques. Les prototypes pourront être prêtés aux entreprises partenaires et aux candidats présélectionnés sur simple demande adressée à l'association, sous réserve de leur disponibilité (l'association se réserve le droit d'exposer l'ensemble des prototypes à la suite du concours et du salon Les Portes du Cuir).

6.3 Les lauréats conservent les droits de propriété intellectuelle de leur pièce.

6.4 Les dossiers techniques resteront propriété de l'entreprise partenaire.

6.5 Dans le cas où les lauréats souhaiteraient faire éditer et commercialiser leur modèle au-delà du nombre prévu dans les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix, leur entreprise partenaire sera prioritaire pour une négociation. L'entreprise partenaire ne sera pas non plus dans l'obligation de poursuivre l'édition.

6.6 Les candidats présélectionnés s'engagent à venir au moins 3 fois 3 journées dans l'entreprise qui leur sera désignée afin de réaliser le prototype. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront à la charge du candidat.

Article 7 : Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature: 27 mars 2015

Commission de pré-sélection des 15 dossiers : semaine 15

Réalisation du prototype au sein de l'entreprise partenaire désignée : entre le 27 avril et le 10 septembre

Date limite de dépôt des œuvres présélectionnées : 11 septembre 2015

Présentation des œuvres : jeudi 1^{er} octobre 2015

Remise des prix aux lauréats : vendredi 2 octobre 2015

Exposition des œuvres présélectionnées au grand public : du 2 au 4 octobre 2015

Article 8 : Divers

8.1 Les candidats présélectionnés pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un hébergement collectif fourni à titre gratuit par la Communauté de Communes Seuil-Charente-Périgord et l'association Montbron-Pyrénées entre le 30 septembre et le 2 octobre, à Montbron.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir :

- 1 curriculum vitae ;
- 1 dossier présentant les réalisations les plus marquantes du candidat (photos, croquis, dessins...).
- 1 dossier artistique présentant le projet envisagé dans le cadre du concours « Les Chaussons de la Charentaise, repensez la chaussure d'intérieur » (croquis, dessins, photos du prototype si déjà réalisé...);
- Une note d'intention écrite présentant le projet envisagé, et montrant l'intérêt du candidat à travailler sur ce projet et sur ce territoire, en lien avec l'entreprise locale partenaire ;
- La fiche d'identification ci-dessous dûment complétée ;
- Une photo portrait du candidat en haute définition (pour les besoins de l'exposition, en cas de sélection).

Ce dossier est à renvoyer impérativement avant le 27 mars 2015 à l'adresse suivante :

[**portesducuir@pnrpl.com**](mailto:portesducuir@pnrpl.com)

Le dossier de candidature complet soumis par voie électronique devra être adressé au format acrobat : pdf ou tout autre format universel (jpg, gif, doc, ppt, ..) et prêts à imprimer au format A4.

Poids maximum du dossier : 10 Mo

Il appartient au candidat de respecter les formats ci-dessus, l'organisateur décline toute responsabilité s'il ne pouvait lire ou imprimer les docs envoyés pour des raisons techniques. Seuls les dossiers complets seront examinés.

FICHE D'IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Statut juridique :

Nom de la société/agence (le cas échéant) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Année de début de l'exercice de l'activité professionnelle :

Je soussigné(e)..... déclare :

- Participer au concours «Les chaussons de la charentaise, repensez la chaussure d'intérieur » ;
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'y conformer.

Fait à.....le.....

Signature

REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR

BRIEF DE CONCEPTION

I. LE CONTEXTE

L'association Les Portes du cuir a pour objet « la mise en œuvre d'une action de promotion et de valorisation de la filière cuir en Charente et Périgord-Limousin ».

Le concours REPENSEZ LA CHAUSSURE D'INTÉRIEUR, organisé dans le cadre de l'édition 2015 du salon *Les Portes du cuir*, vise à mettre en valeur de jeunes créateurs. Il encourage la créativité autour de cette matière première et promeut le savoir-faire local.

Ce prix récompense la créativité, l'innovation et l'adaptation au présent brief pour la composition d'une chaussure d'intérieur en cuir.

II. CONCEPTION DE LA LIGNE : LES CONTRAINTES IMPOSEES

La réalisation de la paire de chaussures d'intérieur devra respecter les critères suivants :

1. Caractéristiques de la chaussure d'intérieur

Dans son ensemble la paire de chaussure d'intérieur :

- Aura une fonction de chaussure confortable pouvant être portée à l'intérieur d'un logement ;
- S'inscrira dans une ligne haut-de-gamme ;
- Innovera et magnifiera l'utilisation du cuir par des techniques traditionnelles ;
- Devra être conçue pour adulte, homme et/ou femme.

2. Les entreprises partenaires

- Degorce, Marthon (16 380), www.degorce.com
- Marquet & Cie, Villars (24 530), www.souts.fr
- Laubuge Leopold, Mornac (16 600), www.metiersdart-poitou-charentes.com/annuaire/fiche/ets-laubuge,234.php
- DM Production, Montbron (16 220)
- Ferrand SAS, Villebois Lavalette (16 320), www.ferrand-sas.fr
- Rondinaud SAS, La Rochefoucauld (16 110), www.rondinaud.com

3. Valeurs à communiquer

Haut-de-gamme

Excellence, qualité, savoir-faire, authenticité

4. Prix indicatif de la pantoufle

Prix à la sortie de l'entreprise : 40 euros

Prix public dans le commerce : 100 euros

5. Le design, les matériaux et leurs traitements

➤ Le design :

L'habillage devra être **fonctionnel et original** : le créateur s'engage à ce que les modèles n'aient pas été copiés et qu'il est titulaire des droits d'auteur.

La conception de l'œuvre devra mettre en évidence les qualités techniques et esthétiques du cuir.

➤ Les matériaux et leurs traitements :

L'alliance avec d'autres matériaux sera possible si les matériaux autres que le cuir représentent moins de la moitié des composantes principales de la tige de la chaussure.

III. CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers de candidature: 27 mars 2015

Commission de pré-sélection des 15 dossiers : semaine 15

Réalisation du prototype au sein de l'entreprise partenaire désignée : entre le 27 avril et le 10 septembre

Date limite de dépôt des œuvres présélectionnées : 11 septembre 2015

Présentation des œuvres : jeudi 1^{er} octobre 2015

Remise des prix aux lauréats : vendredi 2 octobre 2015

Exposition des œuvres présélectionnées au grand public : du 2 au 4 octobre 2015, possibilité de transfert de l'exposition dans d'autres lieux

IV. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Jean-Claude JEGOU, Délégué Général de l'U.I.S.C.O.

Délégué régional de la Fédération Française de la Chaussure

Email : Jc.jegou@chaussure-sudouest.com

T. 06 22 49 86 80

Site de la Fédération Française de la Chaussure : www.chaussuredefrance.com

Téléchargez la fiche « La Chaussure : secret de fabrication » du CTC sur le lien web suivant :

<http://www.myctc.fr/forums-de-discussion/questions-reponses-faq/comment-fabriquer-une-chaussure/sujet-5016-1.html>

V. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Ariane PAYEN

Chargée de mission « Les Portes du Cuir »

Email : portesducuir@pnrpl.com

T. 06 85 96 50 60